

Comité de Bassin Artois-Picardie _

Le Secrétaire du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 29 juin 2018

117^{ème} SEANCE

PROCES-VERBAL

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 117^{ème} séance le 29 juin 2018 au siège de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, à Douai.

La séance était présidée, par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie.

| " Sous-collège " | REPRESENTANTS DES COLL | Séance | Mandats |
|---|--------------------------------------|----------|------------------------|
| gions / Hauts de France | CAMBIER Guislain | Excusé | |
| gions / Hauts de France | DUJARDIN Jean-Marc | Présent | |
| pertements / Nord | VALOIS Patrick | Excusé | |
| partements / Pas-de-Calais | DISSAUX Jean-Claude | Présent | |
| partements / Aisne | VANNOBEL Bernadette | Présente | |
| partements / Somme | HAUSSOULIER Stéphane | Présent | |
| nmunes rumes ou EP Clayant compt dans le domaine au majoritairement composés de communes rurales / | ROUZE Thierry | Présent | |
| al munes rurales ou EP Clayant compt dans le domaine au majoritairement composés de communes rurales | DEFLESSELLE Claude | Présent | |
| nunes rurales ou EPCI syant compt dans le domaine lu majoritairement composés de communes rurales | CLABAUT Philippe | Présent | |
| nunes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine u majoritairement composés de communes rurales | RAOULT Paul 1er Vice-Président CA | Présent | |
| nérations > 100 000 ou EP Clayent compétence dans aine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de l'héb | DALEUX Lise | Présente | |
| mérations > 100 000 ou EP Clayant compétence dans aine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 1 bab. | DETOURNAY Alain | Présent | |
| némicos > 100 000 ou EP Clayent compétence dans sine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 3 hah | PATRIS Jacques | Présent | |
| hemions > 10 000 ou EP Clayant compétence dens sine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de hab / Littoral | RINGOT Bertrand | Excusé | |
| unes du littoral | BAILLET Alain | Excusé | |
| unes du littoral | COLLAS-HURTREL Laurence | Présente | |
| unes du littoral | DACHICOURT Pierre-Georges | Excusé | |
| unes ou groupements de com / Divers | MATHON Gilbert | Présent | |
| nes ou groupements de com / Divers | COTEL Jacques | Excusé | Mandat à M.DEFLESSELLE |
| ines ou groupements de com / Divers | THIEBAUT Véronique | Excusée | |
| unes ou groupements de com / Divers | FLAJOLET André - Président CB | Présent | |
| ines ou groupements de com / Divers | LECLERCQ Jérôme | Présent | |
| unes ou groupements de com / Divers | OGIEZ Gérard | Présent | |
| sements publics territoriaux de basain | LENGLET Bernard | Présent | |
| | PARENTY Daniel | Présent | |
| asements publics territorisux de bassin | HERTAULT Claude | Excusé | |
| sements publics territoriaux de bassin | LEVEUGLE Emmanuelle | Présente | |
| ements publics territoriaux de bassin | BAJEUX Etienne | Présent | |
| u syndicats mbtes compt dans le domainde de l'eau sements publics d'aménagement et de gestion des u syndicats mbtes compt dans le domainde de l'eau | BOUFFART José | Excusé | |
| u syndicats mixtes compt dans is domainde de l'eau ent d'une Commission Locale de l'Eau | FLAMENGT Georges | Présent | |
| sent d'une Commission Locale de 1 Eau | LECLABART Jean-Claude | Excusé | |
| e our | DAGBERT Michel | Excusé | Mandat à M. DISSAUX |

| | REPRESENTA | NTS DES USAGERS | |
|--|--|-----------------|---------------------------------------|
| "Sous-collège " | | Séance | Mandats |
| Agriculture | BRAYER Charlotte | Excusée | Mandet à M.DELCOURT |
| Agriculture | DELCOURT Luc | Présent | |
| Agriculture | ROUSSEL Bruno Vice-Président CB | Présent | |
| Agriculture | FAICT Olivier | Présent | |
| Agriculture Biologique | DEVIENNE Mathieu (en cours de remplacement) | 1 1000HL | |
| Pêche maritime | MONTASSINE Gérard | Présent | |
| Batellerie | LEPERCQ Christophe (en cours de remplacement) | i rossiii | |
| Tourisme | LEPINE Francis | Excusé | Mandet à M.FAICT |
| Syviculture | ANSELIN Hubert | Excusé | ger a W LWIO I |
| ndustria | Vacant | | |
| ndustris | DELAUME Jacques ~ | Defend | |
| ndustrie | DESBUQUOIS Luc | Présent | Mandad 3 M Douglas |
| dustrie | | Excusé | Mandat & M.ROUSSEL |
| dustrie | LEFEBVRE Jérôme | Excusé | |
| | Vice-Président CB / 2nd Vice-Président CA | Excusé | Mandat à M.POIRIER |
| dustrie | LUCQ Chantal | Excusé | Mandet à M.VANTYGHEM |
| dustrie (indust. Portuaire) | POIRIER Thierry | Présent | |
| lustrie | POULAIN Olivier | Excusé | Mandat à M. POIRIER |
| ustrie | VANTYGHEM Thierry | Présent | |
| ducteurs d'Bectricité | VAVASSEUR Philippe | Présent | |
| tributeurs d'Eau | MOUSTY Paul | Présent | |
| o clations agréées de Pêche el de Protection du milleu rtique | SKIERSKI Daniel | Présent | |
| o cisitions agréées de Pêche et de Protection du milieu Ilique | Vacant | riosdit | |
| ociations agréées de Défense des Consommateurs | BULA Danièle | Présente | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| ciations agréées de Défense des Consommateurs | POTDEVIN Célia | Excusée | Mendatà M.SIX |
| | | | |
| ciations agréées de Défense des Consommateurs | SIX Alain | Présent | |
| ciations agr éée s de Protection de la Nature | BARBIER Luc | Présent | |
| ciations agréées de Protection de la Nature (littoral) | BAZIN Danièle | Présente | |
| iations agréées de Protection de la Nature | TREDEZ Alain | Présent | |
| The state of the s | VERBRUGGHE | | |
| | Ginette SAILLIOT Pascal | Présente | |
| | PRZESZŁO Yannick | Excusé | Mandat à M,SKIERSKI |
| | | Présent | |
| no deminos | DELELIS Annick | Présente | |

| " Sous-collège " | | Séance | Mandats |
|---|---|------------------|---|
| réfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet cordonnateur de Bassin ou son représentant | LALANDE Michel | Excusé | Représenté par Mme BARDY |
| irecteur interrégional de la mer Manche orientale-mer du ord ou son représentant | COUPU Jean-Marie | Excusé | Représenté par M.DUM ENIL |
| irecteur Général Délégué du BRGM ou son représentant | TOULHOAT Pierre | Excusé | Représenté par M me CHERY |
| recteur Général de l' AFB ou son représentant | FAURIEL Olivier (Délégation permanente de M.AUBEL | Excusé | Représenté par M.LHOMME |
| Frecteur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Livages Lacustres ou son représentant | GAUTHIER Odile | Excusée | Représenté par M.JAMES |
| irecteur de l'ARS des HDF ou son représentant | RICOMES Monique | Excusée | Représentée par Mme CHÂTEAU |
| RAAF HDF ou son représentant | MAURER Luc | Excusé | Représenté par Mme LACOMBLEZ |
| GAR HDF ou son représentant | DEBATTE Magali | Excusée | |
| irecteur Général de VNF ou son représentant | GUIMBAUD Thierry | Excusé | Représenté par M me M ATYKOWSKI |
| REAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant | MOTYKA Vincent | Excusé | Représenté par Mme BARDY et accompagnée de Mrs GREVET et PREVOST |
| RFIP HDF et du département du Nord ou son | DE JEKHOWSKY Laurent | Excusé | Représenté par Mme ISENBRANDT |
| lrecteur Général de l'IFREMER ou son représentant | VINCENT Patrick | Excusé | Représenté per M.HITIER |
| RECCTE HDFou son représentant | LAILLER BEAULIEU Michèle | Excusée | Représentée par M.SANDROCK |
| Irecteur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou zon présentant | RAISON Stéphane | | Représenté par M.FOURNIER |
| irecteur Général de l'Office national de la chasse et de la sune sauvage (ONCFS) ou son représentant | TURALII T Olbring | Excusé Excusé | Représenté par M.DENIS |
| rirecteur Général de la Caïsse des dépôts et consignations CDC) ou son représentant | THIBAULT Olivier LEMAS Pierre-René | Excusé | |
| | REPRESENTANTS | DILBERONNEL | |
| | REFRESENTANTS | | |
| eprésentant titulaire au CA | KARPINSKI Jean-Phillippe | Séance | |
| Leprésentant suppléant au CA | LEFEBVRE Jean-Pierre | Excusé | |
| | | Excusé | |
| | Membres Co | onsultatifs | |
| | | Séance | |
| ommissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artols-Picardie | CANNEVA Guillem | Présent | |
| gent comptable suprès de l'Agenca de l'Eau Artois-Picardie | DOSIMONT Pascal | Excusé | |
| Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA | FLAJOLET André | Présent | |
| Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie | SOUSSAN-COANTIC | Excusée | |
| résident du Consell d'Administration de l'Agance de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB | dell'Eau LALANDE Michel Excusé | | |
| Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | GALTIER Bertrand | Présent | |
| | INTERVENANTS | EYTEDNES | |
| harqée de projet SAGE Somme Avaiet Cours d'eau côtiers | | Présente | |
| | IRLIMAR I L.SPOUDE | | |

| | Internes | |
|----------------|----------|-----------------------|
| | Séance | Cocktail déjeunatoire |
| AGBEKODO.M | × | OUI |
| DESCAMPS.J | x | OUI |
| MARTIN.D | X | OUI |
| DERICQ.C | X | NON |
| DOLLET.A | x | OUI |
| COURTECUISSE.A | X | OUI |
| EUVERTE.C | × | OUI |
| LABRUNE.S | X | NON |
| PENISSON.B | x | OUI |
| ECLERCQ.L | X | OUI |
| EROY.V | X | OUI |
| CHANTEGREL.C | x | |
| /ALIN.V | X | NON |
| BIZAIS.P | × | NON |
| ALLEE.K | × | NON |
| ERHAEGHE.H | X | NON |
| ARMENTIER.S | X | OUI |
| EMAIRE.L | x | NON |
| ONCET.D | x | OUI |

| N° DU L'ORDF | N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|-----------------|-----------------------------------|-----------------|--|--------|--------|--------|--|
| က | | | MOTION DU COMITE DE BASSIN | × | | × | Unanimité moyennant quelques modifications demandées par Monsieur PATRIS, Monsieur |
| 4 | 3.1 | | APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 08 DECEMBRE 2017 | × | | | MONTASSINE, Monsieur BARBIER Unanimité |
| | 4.1(1) | 18-B-001 | ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLANDRES MER DU NORD (19821) | × | | | Unanimité : Monsieur Alain TREDEZ |
| | 4.1 (2) | 18-B-002 | ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE ESCAUT AVESNOIS (19822) | × | | | Unanimité : Monsieur Paul RAOULT |
| | 4.1 (3) | 18-B-003 | ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE ESCAUT AVESNOIS (19823) | × | | | Unanimité : Monsieur Daniel SKIERSKI |
| | 4.1 (4) | 18-B-004 | ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS (19824) | × | | | Unanimité : Monsieur Pascal SAILLIOT |
| | 4.1 (5) | 18-B-005 | ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE SOMME (19825) | × | | | Unanimité : Monsieur Bernard LENGLET |
| | 4.1 (6) | 18-B-006 | ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE SOMME (19826) | × | | | Unanimité : Monsieur Gérard MONTASSINE |
| 2 | 5.1 | 18-B-007 | AVIS SUR LE DOCUMENT DU SAGE SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS (19885) | × | | | 3 abstentions: Monsieur TREDEZ, Madame DALEUX, Madame VERBRUGGHE |
| ဖ | 6.1 | 18-B-008 | CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ENJEUX, LE CALENDRIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE FUTUR SDAGE/PROGRAMME DE MESURES 2022-2027 (19816) | × | | × | Unanimité moyennant intégration de remarques sur le document enjeux |
| 7 | 7.1 | 18-B-009 | AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE PROJET DE REVISION DE L'ARRETE CADRE SECHERESSE (19892) | × | | × | Unanimité moyennant modification de l'article 1. |
| α | 8.1 | 18-B-010 | CHARTE POUR ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (19896) | × | | | Unanimité |
| o o | 9.1 | 18-B-011 | DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE MAJORATION DE REDEVANCE SUR LES PRELEVEMENTS EN EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE HAUTE SOMME (19828) | × | | | Unanimité |
| | | | | | | | |

ORDRE DU JOUR

Points d'actualité

- 1. Préparation du 11 ème programme d'intervention
- 2. Assises de l'eau

Points décisionnels

- 3. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 08 décembre 2017
- 4. Elections dans les commissions issues du Comité de Bassin
- 5. SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers
- 6. Avis sur les principaux enjeux, questions importantes et calendrier de travail pour la gestion de l'eau dans le bassin Artois- Picardie
- 7. Projet d'arrêté cadre sécheresse
- 8. Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau
- 9. Demande de mise en place d'une majoration de redevance sur les prélèvements en eau sur le territoire du SAGE Haute Somme.

Points d'informations

- 10. Consultation du public sur les futurs SDAGE et PGRI
- 11. Redélimitation des masses d'eaux souterraines
- 12. Bilan du forum éducation à l'eau et à la biodiversité du 19 mars 2018.
- 13. Bilan de l'étude sur les activités touristiques liées à l'eau sur le bassin Artois-Picardie
- 14. Politique jeunesse:
 - École écologique franco marocaine sur le thème de l'érosion
 - École écologique franco bulgare sur le thème de l'eau et la biodiversité dans la ville
- 15. Projets de procès-verbaux :
 - Commission Permanente Eau et Agriculture du 20 mars 2018.
 - Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 08 juin 2018
 - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 08 juin 2018

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur André FLAJOLET, ouvre la séance à 09H40 en faisant référence à la manifestation devant le bâtiment de l'Agence des représentants de la profession agricole qui interviennent face au projet d'arrêté cadre sécheresse.

POINTS D'ACTUALITE

M. GALTIER rappelle qu'un point d'étape sur la préparation du 11ème programme est fait avant chaque instance. Il indique que le 11ème programme va être adopté en octobre prochain. Il rappelle que les Assises de l'eau vont se tenir le 17 juillet pour la fin de la première étape. Il souligne que Monsieur le Ministre LECORNU a précisé que les inflexions éventuelles seraient de nature à ne pas compromettre l'adoption du 11ème programme en octobre.

1 - PREPARATION DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION

M. LABRUNE présente, en référence au point 1 du dossier de séance la préparation du 11^{ème} programme d'intervention.

REMARQUES ET DEBATS:

Mme BAZIN indique qu'en page 2, il faudrait grouper les termes « innovation et l'éducation à l'environnement » et indiquer qu'il s'agit plus d'éducation au développement durable qu'à l'environnement.

- M. RAOULT mentionne qu'il reste sur le calendrier quelques points d'interrogation, comme le vote d'une nouvelle directive européenne à Bruxelles, ainsi que la conjugaison avec la conclusion des Assises de l'eau. Il indique qu'il faudrait retarder le 11^{ème} programme en attendant les conclusions de ces deux manifestations.
- M. CANNEVA rappelle que la clôture de la première phase des Assises de l'eau aura lieu le 17 juillet ce qui permettra très rapidement d'indiquer quelques inflexions qu'il pourrait y avoir par rapport aux travaux conduits dans les différents bassins afin de ne pas décaler l'adoption des 11^{ème} programmes dans le calendrier présenté pour une mise en application début 2019.
- M. GALTIER précise que des inflexions plus lourdes pourraient intervenir dans un deuxième temps sous forme de révision de programme. Il précise que certaines réflexions nécessitent un travail législatif.
- M. RAOULT rappelle que des crédits européens pourraient être sollicités par les Agences et les maîtres d'ouvrages sachant que la France ne les a pas encore énormément sollicités. Il s'inquiète quant à la frontière entre le programme de l'AFB et les programmes de chaque agence au niveau de la biodiversité. Il rappelle que les redevances vont être diminuées de 20 %, que dans le contexte financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui est beaucoup plus positif que celui des autres agences, l'amortissement de cette décision sera moins douloureux. Il rappelle également l'existence du plafond mordant et des prélèvements de l'Etat.
- M. FLAJOLET souligne qu'en ce qui concerne les crédits européens, il est nécessaire d'améliorer les échanges respectifs, lors des suivis permanents et interactifs entre les services de l'Agence et les services de la Région.

Il rappelle que lors du dernier Conseil d'Administration de l'AFB dont il est le représentant des Agences de l'eau, il a proposé de rebaptiser celle-ci, « l'Agence Française de l'eau et de la Biodiversité » du fait que celle-ci ne peut vivre que grâce aux apports financiers des Agences de l'Eau.

Il mentionne que la distinction petit cycle de l'eau et grand cycle de l'eau est purement artificielle. Il rappelle que le cœur des discussions des Assises de l'eau sont les redevances ainsi que le plafond mordant.



Il précise que le Conseil d'Administration de l'AFB doit réfléchir à un travail de coopération avec les bassins. Il précise que les bassins doivent quant à eux répondre à la question de leur propre mutualisation. Il énonce l'exemple des futurs JO où la France se doit d'être exemplaire en matière d'eau et d'assainissement.

Il évoque l'envoi d'une motion qui transcrit ce qu'il est important de dire au Ministre ainsi qu'aux autorités de tutelle, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, à toutes les personnes intéressées par les questions sur l'eau (cf annexe du procès verbal du projet de motion). Il souligne également que pour les Assises de l'Eau, l'Association des maires de France organise une réunion stratégique à Paris le 09 juillet prochain.

2 - ASSISES DE L'EAU

M. GALTIER rappelle que les Assises de l'Eau sont parties d'une constatation du Président de la République qui concernait le patrimoine des services d'eau et d'assainissement et notamment la question des fuites dans les tuyaux. Le premier diagnostic fait état de la capacité des services d'eau et d'assainissement à faire face à leurs besoins en investissement et en fonctionnement. La question du petit cycle et du grand cycle de l'eau est réapparue avec comme réflexion que les deux cycles étaient liés. Il mentionne que la première séquence trouvera sa conclusion le 17 juillet. Elle sera plutôt orientée sur les services publics d'assainissement. La deuxième séquence sera orientée sur les questions d'adaptation au changement climatique et de grand cycle de l'eau.

En ce qui concerne la première séquence, un comité de pilotage et des groupes de travail ont été mise en place afin de travailler avec le bassin, d'où l'organisation d'Assises de bassin Artois Picardie le 21 juin 2018. Celles-ci ont permis d'avoir une réflexion locale qui est demandée au niveau national. Il indique que Monsieur LECORNU souhaite avoir une contribution des différents bassins afin d'adapter les conclusions qui seront présentées le 17 juillet 2018.

Lors des Assises d'Artois Picardie du 21 juin 2018, étaient présents Monsieur Éric ORSENNA et également Monsieur Jean LAUNAY.

M. GALTIER présente, en référence au point 2 du dossier de séance les conclusions des Assises locales de l'eau.

Pas de remarque

- M. FLAJOLET présente la motion remise sur table et annexée au procès-verbal.
- M. CANNEVA indique que s'agissant d'une position qui est portée par le gouvernement, y compris dans sa composante, il ne prend pas part au débat.

REMARQUES ET DEBATS:

- M. PATRIS souligne qu'il ne faut pas négliger également la qualité de l'air, que le terme « gestion des milieux », inclut également la notion de l'air. Il rappelle que l'air et l'eau sont indissociablement liés.
- M. FLAJOLET fait ajouter la notion « d'air » au texte.
- M. FLAJOLET énonce à la place de M. KARPINSKI excusé pour la séance, son inquiétude quant aux fortes mutualisations entre Agences de l'eau mais également sur l'institut de l'eau et les milieux ainsi que sur l'érosion et les coulées de boues en précisant qu'il souhaite avoir de nouvelles solutions avec de nouveaux outils.
- M. MONTASSINE souhaite ajouter à la motion, le lien « terre/mer ».
- M. FLAJOLET indique que le lien terre/ mer est fondamental et demande une correction dans ce sens.
- M. TREDEZ demande quelles sont les attentes liées à la diffusion de cette motion aux autorités compétentes.

- M. FLAJOLET précise que cette motion résulte de l'ensemble des réunions auxquelles il a participé. Il considère que l'avenir des Agences de l'Eau et des Comités de Bassin est un point fondamental de la relance de la politique de l'eau et des milieux. Il propose que le texte devienne celui de tous les Comités de Bassin. Il indique qu'il s'agit de la possibilité pour le Ministre d'avoir une position cohérente à l'intérieur de la solidarité conflictuelle du gouvernement. Il précise qu'en cas de vote le texte partira vers les autres présidences de bassin, vers les partenaires du ministère de l'écologie ainsi que vers l'AMF.
- M. TREDEZ demande si la motion a le poids d'un texte directeur.
- M. FLAJOLET précise que cela devrait s'inscrire dans les décisions nationales, dans la lettre de mission du Ministre.
- M. BARBIER demande une version électronique de la motion afin de la soumettre à ses propres instances délibérantes. Il rappelle que les instances de l'Agence de l'eau sont une vraie chance pour le territoire.
- M. LENGLET indique que les Assises de l'eau régionalisées ont été les bienvenues. Il rappelle les problématiques de réduction des effectifs des Agences de l'Eau qui ne collent pas avec les exigences demandées par le gouvernement.

La motion présentée au Comité de Bassin Artois Picardie du 29 juin 2018 est adaptée à l'unanimité moyennant les demandes d'ajustement des membres du Comité de Bassin.

POINTS DECISIONNELS

3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 8 DECEMBRE 2017

M. FLAJOLET demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 08 décembre 2017.

Pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4 - ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ISSUES DU COMITE DE BASSIN

- M. GALTIER présente, en référence au point 4 du dossier de séance les élections dans les commissions issues du Comité de Bassin.
 - 1- Election du Vice-Président de la commission territoriale Flandres Mer du Nord

Membre sortant : M. LEMAY Candidat : M. TREDEZ

M. TREDEZ étant le seul candidat, le vote est à main levée.

Monsieur TREDEZ est élu à l'unanimité.

La délibération « ELECTION DU VICE- PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLANDRES MER DU NORD »

(n°18-B-001)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin.

Ch

2- Election du Président de la commission territoriale Escaut Avesnois

Membre sortant : M. PATRIS Candidats : M. RAOULT

M. RAOULT étant le seul candidat, le vote est à main levée.

M. RAOULT est élu à l'unanimité.

La délibération « ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE ESCAUT AVESNOIS »

(n°18-B-002)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin.

3- Election du Vice- Président de la commission territoriale Escaut Avesnois

Membre sortant : M. SKIERSKI

Candidats: M. FLAMENGT, M. SKIERSKI

M. FLAMENGT ne pouvant pas être candidat car il est issu du collège des usagers au même titre que le Président, il retire sa candidature. Le vote peut donc être à main levée.

M. SKIERSKI est élu à l'unanimité.

La délibération « ELECTION DU VICE PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE ESCAUT AVESNOIS »

(n°18-B-003)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin.

4- Election du Vice-Président de la commission territoriale fleuves côtiers Authie Canche Boulonnais

Membre sortant : M. SAILLOT Candidats : M. SAILLOT

Monsieur SAILLOT étant le seul candidat, le vote est à main levée.

M. SAILLOT est élu à l'unanimité.

La délibération « ELECTION DU VICE PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES COTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS »

(n°18-B-004)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin.

5- Election du Président de la commission territoriale Somme

Membre sortant : M. LENGLET Candidats : M. LENGLET

Monsieur LENGLET étant le seul candidat, le vote est à main levée.

M. LENGLET est élu à l'unanimité.

La délibération « ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE SOMME » (n°18-B-005)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin.

6- Election du Vice Président de la commission territoriale Somme

Membre sortant : M. MONTASSINE Candidats : M. MONTASSINE

Monsieur MONTASSINE étant le seul candidat, le vote est à main levée.

M. MONTASSINE est élu à l'unanimité.

La délibération « ELECTION VICE PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE SOMME » (n°18-B-006)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin.

5 - SAGE SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS

Mme ROHART présente, en référence au point 5 du dossier de séance le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers.

REMARQUES ET DEBATS:

- M. PREVOST rappelle que les SAGE doivent s'assurer de la compatibilité avec le SDAGE, il indique qu'il y a eu un avis favorable sur le projet de SAGE avec une proposition de recommandations sur la partie Assainissement Non Collectif compte tenu de son importance sur ce territoire. Il indique qu'il est demandé la mise en œuvre rapide de ces zones à enjeux environnementaux.
- M. FLAJOLET ajoute que certains aspects sont au cœur même de la motion qui vient d'être votée.
- M. TREDEZ exprime des réserves quant aux missions et à la destruction des zones humides, ainsi qu'à la restauration de celles-ci. Il énonce également un manque quant à la place de la végétalisation et la lutte contre l'érosion. Il remarque également l'absence de programme d'éducation populaire et justifie une abstention pour le vote.
- M. FAICT demande une précision quant à la délimitation des zones humides et si la possibilité de faire un inventaire est toujours d'actualité.

Mme ROHART précise que la cartographie est basée sur les études existantes antérieures à l'élaboration du SAGE. Elle mentionne qu'un inventaire est prévu à l'échelle du SAGE sur 6 ans afin d'étoffer la cartographie.

M. ROUSSEL souligne les difficultés d'application de la doctrine zone humide, notamment la disposition 9.4 du SDAGE. Il indique qu'il serait utile de refaire de l'animation sur le terrain, sur l'ensemble des SAGE du bassin afin d'améliorer les choses.

Mme DALEUX précise son abstention par rapport à l'inventaire des zones humides.

32

Mme BAZIN souligne que le volet éducation et sensibilisation n'apparaît pas suffisamment dans le document.

La délibération « AVIS SUR LE DOCUMENT DU SAGE SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS

(n°18-B-007)

6 - AVIS SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX, QUESTIONS IMPORTANTES ET CALENDRIER DE TRAVAIL POUR LA GESTION DE L'EAU DANS LE BASSIN ARTOIS PICARDIE

M. EUVERTE présente, en référence au point 6 du dossier de séance l'avis sur les principaux enjeux, les questions importantes et calendrier de travail pour la gestion de l'eau dans le bassin Artois-Picardie.

REMARQUES ET DEBATS:

- M. PATRIS souligne que la santé humaine n'est pas un champ supplémentaire.
- M. TREDEZ remarque qu'il y a plus de précision dans le vocabulaire mais qu'il faut cependant rester vigilants et continuer à animer le débat public.
- M. RAOULT souligne l'importance du chapitre concernant la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, il précise qu'il s'agit d'un enjeu très important tout comme celui du canal Seine Nord. Il rappelle que le dossier concernant l'utilisation des eaux d'exhaure dans l'Avesnois est également très important et doit avancer.

Mme MATYKOWSKI demande quelle sera la cohérence avec le 11^{ème} programme et comment cela va évoluer dans le temps.

Elle fait une remarque de vocabulaire : elle demande de ne pas associer systématiquement « les sédiments » avec « la toxicité ». Elle précise qu'il s'agit d'une logique pour réduire le rejet des déchets en mer.

- M. FLAJOLET indique que la remarque sera prise en compte par les services.
- M. PARENTY précise en page 9 du document, un souhait d'élargissement des zones humides inondables aux zones humides. En page 28, il souligne que l'enjeu milieux marin se joue également à l'échelle inter-SAGE.
- M. DUMENIL souligne que concernant le bon état écologique des eaux, il faut utiliser « atteinte », plutôt que « maintien ».

Il précise également que désormais le plan d'actions de la Directive Stratégie pour le Milieu Marin est absorbé dans un document plus large, le document stratégique de façade (DSF) qui va couvrir à la fois l'aspect environnemental de la DCSMM mais également le développement durable et la planification. Il souligne qu'il peut être pertinent de faire apparaître le DSF dans le document. Il indique que le Comité de Bassin sera amené à être consulté sur la stratégie de façade maritime. Il rappelle que le plan d'action milieu marin et DSF, doivent être compatibles avec les objectifs de bonne qualité et de quantité des eaux et à l'inverse le SDAGE doit être compatible avec les objectifs environnementaux marins qui sont en cours d'arbitrage.

M. FLAJOLET indique que les demandes de modification peuvent être transmises aux services de l'Agence par écrit afin de faciliter les procédures.

- Il répond à Mme MATYKOWSKI en précisant qu'actuellement la question des déchets sauvages est importante et que de nombreuses actions sont menées pour les diminuer.
- M. BARBIER mentionne que le SDAGE arrive à une période très particulière. Il précise qu'il faut réfléchir à la capacité à utiliser l'eau comme aujourd'hui.
- M. ROUSSEL évoque la page 24 du document concernant les coulées de boues. Il précise qu'il s'agit d'événements très localisés. Il souligne qu'il ne faut pas laisser croire à la population que nous sommes capables de gérer ces évènements exceptionnels, ceci quels que soient les montants engagés.
- **Mme DELELIS** indique que les solutions qui ressortent des réunions lors de catastrophes consistent essentiellement en création de bassins de rétention. Elle mentionne qu'il y a d'autres restaurations possibles et notamment via l'utilisation des zones humides.
- M. FLAJOLET rappelle que si certains élus souhaitent s'initier à certaines sensibilisations, l'Agence est prête à les accompagner. Il souligne que toutes les contributions seront intégrées dans le document définitif.

La délibération « CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES ENJEUX, LE CALENDRIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE FUTUR SDAGE/PROGRAMME DE MESURES 2022-2027 »

(n°18-B-008)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin moyennant l'intégration des remarques sur le document enjeux.

7 - AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE CADRE SECHERESSE

M. PREVOST présente, en référence au point 7 du dossier de séance, l'avis sur le projet de révision de l'arrêté cadre sécheresse. Un complément au point du dossier est remis sur table et annexe au procèsverbal.

REMARQUES ET DEBATS:

- M. FLAJOLET précise qu'il s'agit d'un point de révision de l'arrêté.
- M. RAOULT mentionne que les modifications proposées vont dans le bon sens. Il reste cependant à évaluer la densité des nappes phréatiques et à obliger les opérateurs privés à donner des informations sur leurS piézomètres. Il rappelle que les services de l'Etat doivent rester vigilants sur les situations dans un même département.
- M. FLAJOLET précise que le monde agricole ne comprend pas l'évolution de l'arrêté sécheresse. Il indique qu'il y a une similitude qui est essentiellement sur la forme et la méthodologie et sur le parcours des textes. Il précise qu'il souhaite modifier la délibération qui sera prise. Il propose une modification de la délibération comme suit :
- « Émet le souhait d'avoir un partenariat plus construit avec des professionnels agricoles et économiques dans le cadre de la commission environnement de l'agriculture avant la prise effective d'un nouvel arrêté cadre du bassin au plus tard le 31 juillet 2018. »
- « Émet le souhait d'une écriture départementale voir intra départementale des arrêtés sécheresses en tenant compte de la réelle disponibilité de la ressource ».

Il rappelle que le Comité de Bassin émet un avis et que c'est le Préfet coordonnateur de bassin qui est signataire de l'arrêté.

M. ROUSSEL argumente sur les causes de la mobilisation des agriculteurs ce matin devant l'Agence de l'Eau. Il souligne que lors de la réunion de décembre il n'était pas question de changement de seuil. Il précise qu'il a déjà été demandé dans les instances de faire un état des lieux de la ressource. Il rappelle

m

que les prélèvements sont en baisse depuis 1992. Il demande s'il est judicieux de prendre des arrêtés départementaux pour la région.

Mme BARDY précise que l'arrêté cadre de bassin est un arrêté qui traite des problèmes de crises, conjoncturelles. Il ne s'agit pas d'un exercice de gestion quantitative de l'eau sur l'ensemble de l'année. Elle rappelle qu'il s'agit bien d'un outil de gestion de crise. L'arrêté cadre de bassin actuel donnait l'obligation d'un arrêté interdépartemental Nord-Pas de Calais. Le nouveau projet propose de ne plus avoir cette obligation.

- M. LENGLET rappelle que l'idée est la notion du partage de l'eau. Il souligne qu'il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la ressource utile ainsi que des consommations. Il souligne qu'il est important de mettre en place de la concertation continue.
- M. FLAJOLET rappelle qu'il ne faut pas oublier la disponibilité de la ressource. Il demande si la proposition de compromis peut-être satisfaisante.
- M. TREDEZ indique que l'arrêté n'est qu'une petite partie du problème de ressources. Il indique que le préalable est de définir des besoins et de les hiérarchiser. Il souligne qu'il faut s'interroger sur les économies à réaliser globalement et non au moment d'une crise en réduisant les consommations d'eau.
- M. ROUSSEL remercie, au nom des agriculteurs, la position de l'arbitrage.

La délibération « AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE PROJET DE REVISION DE L'ARRETE CADRE SECHERESSE »

(n°18-B-009)

Est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin moyennant une modification de l'article 1.

8 – CHARTE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Mme MARTIN présente, en référence au point 8 du dossier de séance, la charte pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

REMARQUES ET DEBATS:

- M. FLAJOLET souligne que le colloque est très important puisqu'il sera couplé aux conclusions des Assises de l'Eau deuxième phase. Il sera la remise en route de tous les circuits qui ont en responsabilité l'eau et les milieux.
- M. TREDEZ rappelle que nous sommes les représentants d'une partie infime de la population, il souligne que le texte a vocation à être connu et adopté de façon universelle.

Mme MARTIN précise que la première étape est un communiqué de presse, relayé par la Préfecture. Elle mentionne également une bonne participation sur Facebook ainsi qu'un envoi de la charte à l'ensemble de nos interlocuteurs. Elle sollicite Monsieur TREDEZ afin qu'il fasse le relais en tant qu'association auprès des citoyens.

La délibération « CHARTE POUR ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU »

(n°18-B-010)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin

9 – DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE MAJORATION DE REDEVANCE SUR LES PRELEVEMENTS EN EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE HAUTE SOMME

M. PARMENTIER présente, en référence au point 9 du dossier de séance la demande de mise en place d'une majoration de redevance sur les prélèvements en eau sur le territoire du SAGE HAUTE SOMME.

REMARQUES ET DEBATS:

- M. CANNEVA souligne que les éléments préliminaires d'analyse dont dispose le Ministère montrent que le produit de cette sur-redevance serait sous le plafond de recettes Agence. La mise en place de cette sur-redevance conduirait à prendre sur les autres interventions ce que l'Agence devrait reverser à l'EPTB. Il souligne que le contexte dans lequel cette disposition de sur-redevance a été intégrée n'était pas le même puisqu'il n'y avait pas la question du plafond.
- M. PARENTY s'interroge quant à la GEMAPI qui est également un mode de financement. Il évoque le fait de se concentrer sur une source de financement plutôt que de l'éclater.
- M. FLAJOLET précise que la question de l'assise juridique de ce type de redevance a été regardée et non le caractère d'opportunité.
- M. ROUSSEL rappelle la position de l'Agence vis-à-vis de sa politique d'assistance.
- M. GALTIER précise qu'il n'y a pas de frais de gestion sur la sur-redevance.

La délibération « DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE MAJORATION DE REDEVANCE SUR LES PRELEVEMENTS EN EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE HAUTE SOMME »

(n°18-B-011)

est adoptée à l'unanimité par le Comité de Bassin

POINTS D'INFORMATION

10 - CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES FUTURS SDAGE ET PGRI

PAS DE REMARQUE.

11 - REDELIMITATION DES MASSES D'EAUX SOUTERRAINEX

PAS DE REMARQUE.

12 - BILAN DU FORUM EDUCATION A L'EAU ET A LA BIODIVERSITE DU 19 AVRIL 2018

PAS DE REMARQUE.

Ch

13 – BILAN DE L'ETUDE SUR LES ACTIVITES TOURISTIQUES LIEES A L'EAU SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

REMARQUES ET DEBATS:

M. MATHON indique qu'il s'agit d'une étude très intéressante pour laquelle il est cependant difficile de mesurer l'impact économique en termes touristiques. Il souligne qu'il faudrait préciser qu'il s'agit également d'activités touristiques et de loisirs liés à l'eau.

M. TREDEZ rappelle qu'il est important de ne pas oublier l'importance des activités pédagogiques liées à l'eau.

14 - POLITIQUES JEUNESSE

PAS DE REMARQUE.

15 - PROJETS DE PROCES-VERBAUX

PAS DE REMARQUE.

M. FLAJOLET clôt la séance du Comité de Bassin du 29 juin 2018 à 12h27.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Bertrand GALTIER

ANNEXES DOCUMENTS REMIS SUR TABLE





MOTION DU COMITE DE BASSIN DU 29 JUIN 2018

Le Comité de Bassin Artois Picardie, réuni à Douai en séance plénière ce vendredi 29 juin 2018,

Se déclare :

- solidaire de tous les acteurs de l'eau et de la biodiversité pour le comité de bassin, la solidarité est plurielle : amont-aval ; urbain-rural ; doté de ressources en eau abondantes-démuni de telles ressources :
- conscient des risques nouveaux qui pèsent sur la ressource en eau et ses milieux, en lien notamment avec le changement climatique et la dégradation de la biodiversité,
- inquiet des ponctions massives en ressources humaines et moyens financiers, opérées sur les agences de l'eau,
- confiant dans le dialogue naissant au sein des Assises pour des décisions éclairées respectueuses des acteurs et des territoires.

Réaffirme:

- l'impérieuse nécessité d'une gouvernance par bassin portant sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau, qui sont fondamentalement interdépendants,
- l'urgence à renforcer l'écoute des territoires et à prendre en compte leurs spécificités dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité,
- l'aptitude des structures hydrographiques cohérentes et notamment des comités de bassin et comités locaux de l'eau, à conduire les politiques locales de l'eau, ce qui suppose de leur laisser les marges de manœuvre nécessaires sans leur imposer des modèles contraints établis au niveau national,
- l'exigence d'atteindre le bon état des masses d'eau, conformément aux objectifs de la directive cadre sur l'eau
- la nécessité de combattre toutes les pollutions, notamment les pollutions diffuses, y compris là où les masses d'eau sont en bon état, leur dégradation devant absolument être évitée
- la nécessité, pour les collectivités maîtres d'ouvrage, de disposer de capacités d'ingénierie technique et financière permettant de concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins de la politique de l'eau
- le besoin d'un cadre d'intervention en matière de biodiversité clarifiant, pour les agences de l'eau : les objectifs à atteindre ; les partenaires à impliquer ; les moyens d'action (fiscalité écologique, appuis financiers, mobilisation citoyenne, éducation) ;

l'articulation avec les autres instruments de politique publique, notamment les instruments régaliens.

Tout en accueillant favorablement la demande d'accroître l'efficience de l'agence de l'eau, met en garde les ministères de tutelle :

 Sur les risques que font courir sur l'Agence de l'eau Artois-Picardie les baisses d'effectifs annoncées : recrutements impossibles ; affaiblissement des capacités de réaliser les missions confiées à l'établissement ; fragilisation des processus de palement et de contrôle ; impacts sociaux et situations de souffrance au travail.

Tout en accueillant favorablement les propositions d'évolution des redevances sur la pollution domestique issues du rapport de l'Inspection générale des finances et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, met en garde les ministères de tutelle sur le risque de déstabilisation de l'agence, de ses recettes et de ses aides, si :

- La mise en place d'une nouvelle redevance prenant en compte les capacités épuratoires des systèmes d'assainissement intervient en cours de programme sans évaluation suffisante.
- Les primes épuratoires sont supprimées sans période de lissage concertée.

Propose, dans le cadre des Assises et pour concrétiser les objectifs du 11ème Programme :

- de développer et encourager toutes les solidarités territoriales, hydrauliques et financières, avec l'appui des agences de l'eau, par une meilleure adéquation des redevances, ainsi que par des critères d'éligibilité et des taux d'aide adaptés,
- d'engager des mutualisations fortes entre agences de l'eau, et avec les opérateurs du bassin, pour une meilleure efficience dans l'emploi des ressources publiques,
- de rechercher les gains d'efficience possibles dans le fonctionnement de l'agence, dans des conditions et selon des rythmes socialement acceptables ;
- de soutenir l'innovation et l'expérimentation, qu'elles soient technologiques ou institutionnelles, dès lors qu'elles contribuent à la qualité de la gestion patrimoniale, la préservation et l'économie des ressources en eau, la protection des écosystèmes aquatiques et la biodiversité, et la prise en compte du changement climatique sur ce point, le Comité de bassin rappelle que les techniques alternatives de traitement de l'eau de pluie, comme l'infiltration, constituent un domaine qu'il convient de soutenir, y compris en termes d'innovation, compte-tenu de l'intérêt qu'il présente : atténuation des inondations ; recherche des nappes ; résorption des ilots de chaleur ; diminution des dépenses d'investissement et de fonctionnement en matière d'assainissement ; le comité de bassin estime que la tarification solidaire de l'eau est également un champ d'innovation à approfondir ;
- d'initier un projet mobilisateur et partenarial d'un institut de « l'eau et les milieux » en lien avec tous les partenaires intéressés du bassin,
- de recourir résolument aux principes de l'économie circulaire, par des actions intégrant simultanément les enjeux de gestion durable de l'eau, de l'énergie et des déchets
- de privilégier les projets s'inscrivant dans des démarches solidaires de territoires ou de bassin (notamment les SAGE)

- de prendre en compte dans le 11^{ème} programme les principes d'action suivants :
 - o engager les actions nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2027, et à la non dégradation des masses d'eau en bon état ;
 - o en matière d'eau potable et d'assainissement, renforcer les critères de solidarité, sous réserve que ceux-ci puissent être précisés par le comité de bassin en fonction des spécificités du bassin ;
 - lutter contre les pollutions diffuses et les pollutions industrielles sur l'ensemble du bassin;
 - o développer sur tout le bassin les projets de prise en compte des eaux pluviales dans l'assainisement ;
 - o développer les actions prenant en compte les milieux naturels, la biodiversité et le changement climatique
- d'adopter, dans le domaine de la biodiversité, les priorités suivantes dans l'ordre :
 - o territoires d'intervention : milieux aquatiques et zones humides , le littoral, l'habitat agricole, urbain et enfin forestier .
 - o critères de priorité thématiques : mosaïques d'habitats, habitat isolé et les espèces
- de définir les territoires de solidarité du petit cycle par des critères prenant en compte :
 - o la densité de population
 - o le revenu par habitant
 - o la disponibilité de ressources en eau
 - o le prix de l'eau fixé par la collectivité dans le passé

de prendre en compte la biodiversité dans les politiques historiques (assainissement, industrie...)

S'engage:

- à agir pour développer la sensibilisation de tous les publics,
- à inciter les services publics de l'eau et de l'assainissement à adopter un prix minimum des services liés à l'eau, condition indispensable à la mise en place d'une gestion patrimoniale pérenne,
- à favoriser l'innovation dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} programme,
- à soutenir une structuration complète et opérationnelle de tous les territoires du Bassin.

Demande expressément à l'Etat de :

- confirmer l'existence des 6 agences de l'eau du territoire métropolitain,
- mettre fin à la diminution des effectifs des agences de l'eau, dont les compétences en ingénierie technique et financière sont indispensables à la mise en œuvre des objectifs européens et nationaux en matière d'eau et de biodiversité sur les territoires,
- · confirmer que les redevances sont des moyens affectés,
- confirmer que la lettre de mission du Ministre vaut engagement et droit de contrôle,

- supprimer le plafond mordant pour redonner aux Agences les moyens financiers de leurs missions, et faire des redevances de véritables instruments de fiscalité écologique,
- ne pas compromettre l'adoption des 11èmes programmes en octobre 2018 par des instructions d'adaptation divergentes, ce qui n'empêche pas l'intégration de nouvelles orientations gouvernementales lors de révisions in itinere,
- mettre en place avec la Caisse des Dépôts et Consignations ou la Banque Postale, des offres financières adaptées aux besoins de long terme des collectivités dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, en complément des financements apportés par les agences de l'eau
- stabiliser au niveau national les politiques d'eau et de biodiversité et les orientations fixées aux agences de l'eau, afin de donner aux bassins la visibilité nécessaire à l'action et au dialogue avec le territoire
- donner au comité de bassin la possibilité de préciser ses zonages de solidarité territoriale, les zones de revitalisation rurale n'offrant pas un périmètre satisfaisant dans le bassin Artois-Picardie.

Fait à Douai, le 29 juin 2018

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Assises de l'eau Artois-Picardie

21 juin 2018 – Gayant Expo, Douai
Synthèse

Version pravisoire au 23/06/18

Sommaire

| Ouverture | 3 |
|---|------|
| Le grand cycle de l'eau, le défi des maires Frédéric CHEREAU | |
| Les enjeux des Assises | |
| Bertrand GALTIER | |
| L'urgence de l'action | |
| Erik ORSENNA | |
| | |
| Séance plénière | 6 |
| Les défis des agences de l'eau | |
| Jean LAUNAY | |
| Les agences de l'eau, émanations de l'Etat | |
| Les objectifs des agences | |
| Equilibrer les financements | |
| La juste échelle du bassin | |
| André FLAJOLET | |
| L'eau, un sujet globalBernard LENGLET | |
| Table ronde : constats et réflexions sur l'état du réseau | ٥ |
| Table Tolide : collistats et l'ellexions sul i état du l'eseau | 9 |
| Les enjeux du petit cycle de l'eau et des préalables | 9 |
| Régis TAISNE | 9 |
| Les grands enjeux | |
| Les pistes dégagées par la FNCCR | 9 |
| Des investissements bénéfiques à l'économie locale | |
| Spécificité de la gestion des réseaux d'eau potable et mesures anti- fuites | |
| Gestion des réseaux d'eau potable : la notion de patrimoine | |
| Marcus AKBEKODO | |
| Gestion patrimoniale et pertes d'eau | . 11 |
| Plan d'action anti-fuite | |
| La perception des usagers | |
| Marilys MACÉ | 13 |
| Echanges avec la salle | |
| Synthèse des travaux en ateliers | 16 |
| Atelier 1 : diagnostic technique et financier de la gestion de l'eau | 16 |
| Atelier 2 : Ingénierie technique, juridique et financière, les propositions | |
| Clôture de la journée | |
| Olivier JACOB | |
| OHITE STEEDS | 10 |
| N. 1 | 18 |

Ouverture

Le grand cycle de l'eau, le défi des maires

Frédéric CHEREAU

Maire de Douai

Aujourd'hui, les agglomérations savent gérer le petit cycle de l'eau à leur niveau. A Douai, par exemple, nous avons décidé d'innover dans la gestion des eaux pluviales, à tel point que, au sein de l'agglomération, 25 % du réseau de voirie est déconnecté du réseau d'assainissement, ce qui représente une économie annuelle de 1 million d'euros.

En revanche, l'arrivée de la gestion du grand cycle de l'eau dans le giron de l'intercommunalité soulève des questions. Le temps d'appropriation et de mise en ordre de marche de cette problématique sera long, or les incidents climatiques ne nous attendront pas. Il faudra pourtant bien gérer les canaux et la question des nappes phréatiques ou des inondations... Dans notre bassin Artois-Picardie, touché par la contamination aux perchlorates, ces sujets seront complexes à gérer, d'autant que les nappes contaminées n'étant plus sollicitées, le risque de remontées d'eaux est accru.

L'un de nos principaux défis, dans ce processus de réorganisation entamé de la gestion de l'eau, nous devrons veiller à sortir d'un fonctionnement en tuyau d'orgue car la question de l'eau intervient dans tous les domaines : bâtiments, agriculture, création de zone d'activités, aménagement du territoire... Dans ce contexte, le rôle des élus est de rappeler aux citoyens que l'eau est un sujet majeur, qui ne va pas de soi.

Les enjeux des Assises

Bertrand GALTIER

Directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'eau est un bien commun nécessaire. La loi précise qu'elle fait partie du patrimoine commun de la nation et que les services d'eau et d'assainissement sont des services publics.

Notre organisation décentralisée² par bassin-versant est ancienne et fonctionne correctement. Elle répond cependant en permanence à de nouveaux défis : préservation des écosystèmes, pollutions, vieillissement des réseaux, performance du traitement des eaux usées, réchauffement climatique.

Dans ce contexte, le président de la République a annoncé des Assises de l'eau, en deux séquences :

- enjeux des réseaux d'eau et d'assainissement (avril à juillet)
- aspects qualitatifs et quantitatifs des ressources en eaux (août à novembre).

¹ Loi sur l'eau de 1992 - article 1^{er}

² La loi a instauré dès 1964 une organisation décentralisée de l'eau par bassin-versant, autour des comités de bassin et des agences de l'eau.

Cette première phase des Assises a été présentée comme la recherche d'un plan antifuite pour relancer les investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement : il est question d'aborder les dispositifs d'ingénierie de financements et des solutions techniques innovantes pour limiter les fuites sur le réseau. Il est également prévu d'imaginer un dispositif de contractualisation pour améliorer la performance des Services publics d'eau et d'assainissement (SPEA), et de labellisation des collectivités innovantes.

Un comité de pilotage et deux groupes de travail nationaux ont été désignés pour appuyer l'organisation de ces Assises de l'eau. Solidarité, innovation, engagement et anticipation sont les mots-clés qui doivent guider les travaux.



L'urgence de l'action

Erik ORSENNA

Écrivain, académicien

Il y a dix ans j'engageais un tour du monde de l'eau, l'occasion de réaliser les inégalités et l'inconséquence de certains pays dans leur gestion de ce bien rare. Dix ans plus tard, après une rencontre avec le préfet de la région Occitanie, je découvre que la France aussi souffre du manque d'eau. De cette rencontre est née un club rassemblant biannuellement les responsables des grands fleuves du monde.

Depuis trois ans, j'accompagne également l'Association des maires de France et vais entamer, à l'automne, un reportage pour brosser le portrait de ces élus qui représentent un échelon essentiel de la République. L'idée est, entre autres, de présenter la façon dont ils gèrent leurs ressources en eau. Car, l'eau est le miroir de nos sociétés. La façon dont on produit l'eau, la préserve, la distribue, à quel prix et comment est géré l'assainissement détermine le type de société à laquelle on appartient. Louis Pasteur rappelait que « nous buvons 80 % de nos maladies », c'est dire l'enieu.

L'échelon local est essentiel. Gérer l'eau depuis Paris, dans son petit comme dans son grand cycle est un non-sens. Les bouleversements climatiques obligeront bientôt la France à sortir de sa situation confortable de pays tempéré. Cela devrait nous pousser à devenir plus intelligent dans notre gestion hydraulique.

Séance plénière

Les défis des agences de l'eau

Jean LAUNAY

Président du comité national de l'Eau

Je suis heureux que l'eau revienne en haut de l'agenda politique. « J'ai toujours considéré que la loi sur l'eau de 1964, élaborée à partir des intuitions de Monsieur Ivan Cheret, était un coup de génie administratif dont la France pouvait être fière », disait Michel Rocard³. Il poursuivait par trois enseignements essentiels :

- La politique de l'eau doit être équilibrée entre les différents usages et prendre en compte de façon cohérente l'économie et les préoccupations écologiques
- La politique de l'eau doit être concertée entre l'Etat, les collectivités locales et les usagers
- La politique de l'eau doit être globale.

Les agences de l'eau, émanations de l'Etat

Les tendances centralisatrices sont toujours à l'œuvre à Bercy et les articles de loi se sont multipliés au nom de la réduction de la dépense publique. Pourtant, sur le terrain, les élus sensibles au sujet de l'eau travaillent d'arrache-pied. Notre organisation de l'eau est toujours valide et repose sur la décentralisation et la déconcentration. L'Etat doit faire confiance à ses élus, ses usagers, et à la possibilité de recourir au droit à l'expérimentation. Le lancement de ces Assises de l'eau, doit être vu comme un encouragement à la réflexion collective.

Les objectifs des agences

Avec ces Assises de l'eau, la gestion de la ressource passera probablement à l'avenir par l'obligation de bâtir des schémas directeurs au niveau des territoires, dont il faudra définir les périmètres. La notion de prix plancher de l'eau fait son chemin, de même que la mise en place du Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), systématisé permettant d'établir des diagnostics plus fiables.

Lors du lancement des Assises, Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, a parlé de proposer un grand « plan anti-fuite », mais l'amélioration du rendement doit aller au-delà. Les urgences sont à la distinction entre renouvellement et simple remise à niveau, à la prise en compte de l'enjeu de santé publique que posent notamment les tuyaux en PVC qui libère des substances cancérigènes, et aux « décrocheurs » de l'eau, particulièrement nombreux en outre-mer.

Equilibrer les financements

Enfin, la question du financement de l'eau est au cœur des débats, et notamment celle du plafond mordant⁴ sur les recettes des agences. Selon ce dispositif, les recettes des agences de l'eau sont plafonnées à 12,7 milliards d'euros sur toute la durée du programme, l'excédent revenant à l'Etat. Il faut y mettre fin car il affaiblit le principe selon « l'eau paye

³ Discours du 20 mars 1991.

⁴ Présenté dans le projet de loi de finances 2018.

l'eau ». Il faudra, quoi qu'il en soit, équilibrer les différents types de financement de l'eau pour permettre aux investissements de se réaliser, entre l'autofinancement, l'emprunt à long terme en association avec la Caisse des Dépôts, et le recours aux fonds européens.

La juste échelle du bassin

André FLAJOLET

Président du comité de bassin

En 2005, lors d'un colloque à Paris, les participants mettaient en garde contre l'inévitable dégradation de la ressource en eau et la nécessité de respecter la cohérence des territoires et de lutter contre les pollutions diffuses. On s'insurgeait alors contre l'Etat jacobin. Ces propos n'ont pas pris une ride. Ces Assises sont une nécessité pour redire que la décentralisation de l'eau née en 1964 est une avancée majeure. Elles offrent une occasion d'évaluer la cohérence de nos actions et de réaffirmer l'urgence vitale à accélérer les mutualisations internes et externes.

Les agences de l'eau dans des budgets contraints et des missions de plus en plus élargies ont tenté de relever tous les défis contenus dans les instructions ministérielles, en encourageant les actes vertueux, comme en sanctionnant les actes irresponsables. Depuis 1964, les agences ont répondu aux missions de services publics et aux enjeux de biodiversité et de solidarité.

L'agence Artois-Picardie représente 8 % de la population française. Elle souhaite mutualiser ce qui la rend identique aux autres territoires, mais réclame la reconnaissance de sa spécificité, son droit à l'expérimentation et le respect des outils participatifs. Elle demande le respect de l'esprit des lois qui ont conduit les agences à être des opérateurs incontournables des politiques de réparation, de prévention et d'éducation aux réalités de l'eau et de la biodiversité. Trois termes qui devraient ressortir comme un fil directeur dans les propositions en conclusion de ces Assises.

La raison d'être des Assises est de parler des conditions d'un projet politique audacieux de l'eau et de la biodiversité, d'inventer de nouvelles relations au monde et à sa terre nourricière, de renforcer la solidarité avec les pays éloignés de l'eau potable et de l'assainissement. Il est indispensable de réaffirmer que les comités de bassin sont des outils nécessaires, qu'il faut respecter, conserver et réinventer.

L'eau, un sujet global

Bernard LENGLET

Président de l'Etablissement public territorial de bassin de la Somme (EPTB), syndicat mixte AMEVA

Ces Assises sont l'occasion de rappeler que tous les acteurs de l'eau, jusqu'aux citoyens, ont leur mot à dire. Elles permettent de reposer la question de sa gouvernance, de la bonne échelle de territoire et celle de son financement.

Pour répondre à ces défis, deux mots sont clés : la solidarité d'une part, et la bonne échelle territoriale d'autre part. Si certaines problématiques peuvent être traitées au niveau national, ces assises sont l'occasion de redire combien, au niveau des territoires, les agences de l'eau sont un outil formidable pour élaborer ces stratégies de gestion de la ressource. Il faut profiter de ces Assises pour les mettre en avant et les préserver.

L'eau est un sujet complexe et doit être étudiée dans sa globalité. Pollution, eau potable, biodiversité, etc. : toutes ces thématiques se recoupent et on ne peut pas traiter l'une sans prendre les autres en compte.

Enfin, il faut définir le bon niveau de financement. L'eau se situe sur un territoire géographique, quand sa gestion tend à s'organiser, elle, à l'échelle d'un territoire administratif. Il faut tenir compte de l'histoire et de la géographie, pour construire l'avenir de l'eau sur les territoires. Il est indispensable d'appliquer un principe de solidarité sur les grands territoires. Dans les Hauts-de-France par exemple, la question de l'érosion du trait de côte ne peut pas être uniquement supportée par quelques communautés de commune du littoral. Tous les acteurs de l'eau doivent avancer ensemble avec des convictions fortes, et en s'appuyant sur les outils d'aménagement du territoire comme les Schéma aménagement gestion eau (SAGE) les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les Plan locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI). Il faut donc traiter tous les sujets, avec conviction, en solidarité, et en responsabilité.

Table ronde : constats et réflexions sur l'état du réseau

Les enjeux du petit cycle de l'eau et des préalables

Régis TAISNE

Responsable du département cycle de l'eau de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

En France, tout ne va pas si mal pour l'eau. 99 % de la population a accès à une eau potable, de qualité dans l'ensemble, via un réseau de desserte de 1 million de kilomètres. Seule 2 % de la population ne serait pas reliée à un réseau d'assainissement contre 15 % il y a 20 ans. Les investissements ont été considérables et restent importants, de l'ordre de 5 à 6 milliards d'euros chaque année dans le secteur.

Les grands enjeux

De nouveaux défis se posent sur la qualité de l'eau distribuée, son traitement (polluants, nitrates, pesticides etc.) et la refonte des normes de qualité de l'eau potable⁵.

La continuité du service pose elle aussi question avec des enjeux de ressources liés au changement climatique, et à la performance du patrimoine. Il faut assurer le service malgré une double inertie : une inertie patrimoniale qui implique des investissements sur la durée et une inertie qualitative puisque les pollutions d'aujourd'hui seront là longtemps.

Plus largement le changement climatique soulève de nouvelles problématiques : les incidents climatiques (rareté de l'eau, fortes pluies) poussent à innover pour les contrer. De plus, le contexte financier actuel est difficile, particulièrement en zone rurale où on constate une baisse des recettes et une augmentation des dépenses.

En termes de gestion, les interdépendances entre les politiques publiques, les territoires et les acteurs sont nombreuses. Il faut veiller à ne pas tomber dans un schéma de gestion des priorités « en silo ».

Enfin, l'enjeu social reste central car tous les habitants doivent avoir accès à l'eau et à l'assainissement.

Les pistes dégagées par la FNCCR

Les adhérents de la FNCCR proposent plusieurs pistes pour répondre aux enjeux du petit cycle de l'eau.

D'abord, il faut travailler sur la maîtrise d'ouvrage, en créant une gouvernance à la hauteur des enjeux, qui sache les prendre en compte dans leur globalité et les prioriser tout en mobilisant les financements et en conduisant des actions de qualité. La FNCCR considère que cette maîtrise d'ouvrage doit être au main des intercommunalités et de structures d'ingénierie publique mutualisées. Optimisation et efficience du réseau passeront par une mutualisation et des économies d'échelle, par une simplification et l'assouplissement de certaines règles ainsi que par l'innovation pour utiliser les financements au mieux.

⁵ Projet de directive européenne déposé en février 2018 et portant sur la refonte de la Directive 98/83/CE.

Ensuite, il faut s'interroger sur les financements et notamment sur le prix de l'eau et l'efficacité de son recouvrement, en mettant en avant la solidarité sociale et territoriale entre usagers d'un même service et/ou entre services. Le recours à l'emprunt de façon modérée pour des investissements ponctuels peut être une solution, et il faut aussi se tourner vers des ressources externes (budget général, Europe...).

Troisièmement, la FNCCR juge important d'obtenir l'adhésion des usagers, et redonner de la valeur au SPEA. Cela peut passer par une coproduction du diagnostic, une identification des enjeux et en les adaptant aux attentes des usagers. Il faut mettre en avant la qualité, la sécurité et la transparence financière pour donner ou redonner confiance dans le service.

Quatrièmement, il faut accorder une marge de manœuvre aux collectivités selon les territoires et leurs enjeux, le tout en cohérence avec les autres politiques publiques.

Enfin, la gestion de l'eau a besoin de stabilité et les collectivités ont besoin de connaître les règles du jeu et leurs interlocuteurs avant d'investir.

Des investissements bénéfiques à l'économie locale

Jérôme HATTEE

Fédération régionale des travaux publics (FRTP) Picardie, délégué régional pour les canalisateurs des Hauts-de-France

La connaissance patrimoniale des réseaux est impérative pour évaluer et anticiper les investissements à réaliser. Or, en 2018, de nombreux services d'eau et d'assainissement n'ont pas réalisé le descriptif détaillé de leur réseau. 40 % du réseau d'eau potable a plus de 40 ans. Pour pérenniser ce patrimoine, il faut investir rapidement. Ces investissements sont une manne financière pour le secteur des travaux publics, puisque sur le seul Nord-Pas-de-Calais, le montant des travaux s'élèverait à 300 millions d'euros.

Pour simplifier la tâche des collectivités, nous pourrions imaginer un guichet unique pour les diriger vers toutes les aides et subventions dont elles pourraient bénéficier. Un allongement de l'amortissement est envisageable et une partie des redevances pourrait rester dans les collectivités pour la gestion de leurs patrimoines.

Spécificité de la gestion des réseaux d'eau potable et mesures antifuites

Gestion des réseaux d'eau potable : la notion de patrimoine

Marcus AKBEKODO

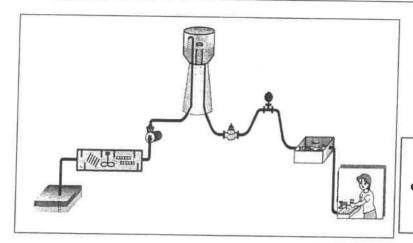
Directeur Général Adjoint Agence de l'Eau Artois-Picardie

La question des rendements de réseaux se pose au niveau européen et l'entretien et le renouvellement du patrimoine en sont les clés.

le

Définition de la notion de Patrimoine

L'ensemble des installations de production et de distribution d'eau potable : sites de traitement, stations de pompage, réservoirs, canalisations et branchements + équipements associés (électromécaniques, compteurs etc.)



Les canalisations représentent environ 70 à 80% de la valeur des équipements!

Or, la situation actuelle de ce patrimoine est préoccupante. En France, en 2011, les réseaux d'eau représenteraient plus de 1 000 000 km de canalisations, mais les informations sur la qualité de ce réseau manquent. Estimé en valeur de remplacement, ce patrimoine représente un capital de l'ordre de 100 milliards d'euros. L'âge de la majeure partie des réseaux d'eaux, zones rurales et urbaines confondues, est évalué à plus de 60 ans. Toutefois, le taux de renouvellement des canalisations actuel conduirait à des durées d'exploitation plus longues pouvant atteindre 80 voire 100 ans.

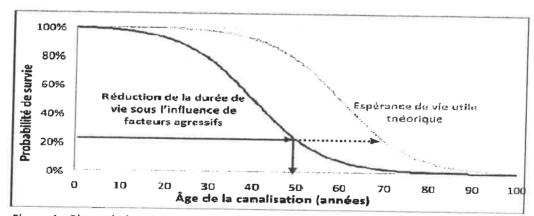


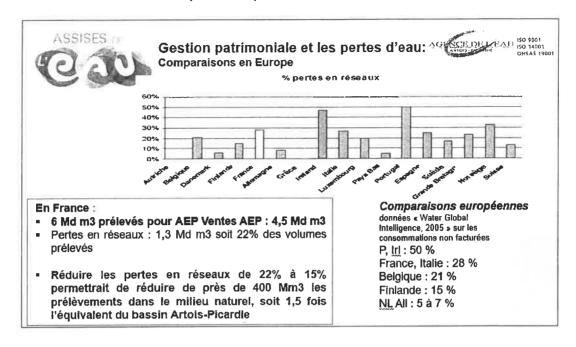
Figure 1 - Phase de la mise en œuvre de l'évaluation multicritère vs courbe de vie

Gestion patrimoniale et pertes d'eau

Défaut de comptage, gaspillages, volumes détournés, volumes sans comptage non pris en compte et fuites sont les principales causes des pertes d'eau. Leurs conséquences sont le gaspillage de la ressource, l'augmentation des coûts d'exploitation, la détérioration de la qualité du service, la dégradation de la qualité de l'eau et les dégâts aux tiers.



Une des clés de la bonne gestion réside dans le repérage des fuites d'eau. Dans le domaine, la France se situe dans la moyenne européenne.



Plan d'action anti-fuite

Pour gérer les fuites, le renouvellement d'un réseau n'est pas la solution miracle. Une bonne pratique consiste plutôt à gérer les réseaux d'abord et à réagir le plus rapidement possible quand on détecte une fuite. Dans une optique de maîtrise des coûts, le renouvellement doit aussi se justifier par opportunité, en cas de travaux de voirie par exemple. Il faut collecter de la donnée sur les réseaux pour suivre leur évolution et agir seulement lorsque cela est nécessaire.

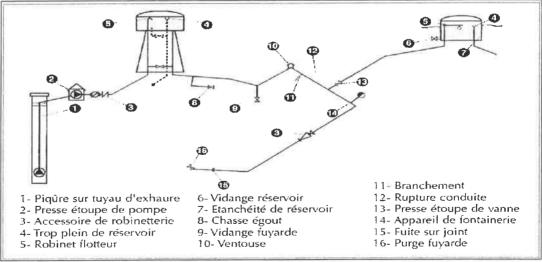
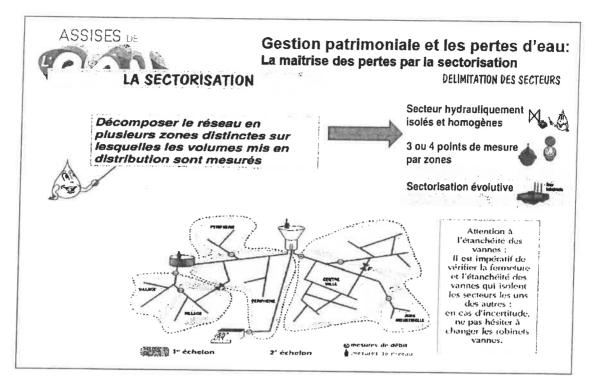


Figure 2 - Procédure de repérage des fuites

La sectorisation est une autre piste d'action pour mieux gérer les fuites. Découper le réseau permet de mesurer plus efficacement son étanchéité.





Le financement devra être équilibré entre autofinancement, subventions, emprunt, recours à un gestionnaire privé, sans oublier leur répercussion sur le prix de l'eau payé par le consommateur.

La perception des usagers

Marilys MACÉ

Directrice du centre d'information sur l'eau (CIEau)

Le 21^e baromètre de l'eau publié par notre organisation révèle la bonne perception que les Français ont de l'eau puisque 87 % se déclarent satisfaits du service. Dans la région Hauts-de-France, ce taux descend à 82 %. Ce manque de confiance vient du fait qu'une majorité ne sait pas que l'eau potable est traitée, ou que l'eau est assainie.

Par ailleurs, les Français améliorent leur perception du prix de l'eau. Près de 40 % des personnes disent que l'eau est relativement peu chère.

Nous avons mené une étude particulière, en demandant aux Français s'ils connaissent le rôle des collectivités locales, des agences de l'eau et de l'Etat dans la gestion de l'eau. Les résultats montrent qu'ils connaissent l'action des collectivités et préfèrent recevoir une information de terrain, de proximité car l'eau est un produit local.

Echanges avec la salle

De la salle (Jean-Jacques HERIN, ancien directeur Aménagement, Réseaux et Constructions) La consommation d'eau du robinet, à raison de 2 litres par personne par jour, représente une facture annuelle de 5 euros. Avec l'eau en bouteille elle grimpe à 250 euros. En donnant confiance à la population dans la qualité de l'eau, on leur fait économiser plus de 200 euros par an.

De la salle (Éliane BERIOU, présidente de l'antenne sambrienne d'UFC Que choisir)

La Sambre-Avesnois fournit le nord du département dont les nappes phréatiques sont trop polluées par l'agriculture intensive pour être exploitées. Cette solidarité est louable, mais vat-on continuer à polluer les nappes souterraines ? Comment organiser de nouveaux réseaux de solidarité ?

Jean LAUNAY

Une autre façon de créer de la solidarité serait d'interconnecter les réseaux. Faire des plans de réseaux qui prévoient de la solidarité entre les structures qui portent les travaux est une autre solution. Ce sujet nous lie au grand cycle de l'eau, avec les questions du dérèglement climatique.

Régis TAISNE

La question de la protection de la ressource contre les pollutions diffuses issues du monde agricole est une des principales préoccupations de nos adhérents. Des travaux sont engagés sur ce sujet pour faire évoluer les pratiques. Une des solutions est la conversion au bio sur des périmètres de protection. La rémunération pour service environnemental rendu est une autre piste. Rappelons que les cosmétiques et les produits d'entretien ménager polluent eux aussi les nappes et cours d'eau. Le principe « pollueur payeur » pourrait également leur être appliqué.

De la salle (ancien président d'un syndicat de l'eau)

Au titre du renouvellement des réseaux, 13 millions d'euros sont prélevés sur le budget des agences de l'eau. Faut-il prélever autant sur leurs ressources ?

Bertrand GALTIER

Une partie des recettes remontent à l'Etat du fait du plafond mordant tandis que les besoins augmentent et que nos ressources n'augmentent pas. Il faut s'interroger sur la qualité de la dépense : certains choix techniques peuvent se traduire par des gains environnementaux et des dépenses moindres. L'argent restant devrait être investi dans l'innovation.

De la salle

Nous commençons à être entendus et n'apparaissons plus comme les défenseurs d'un monde perdu mais comme les gardiens d'un outil nécessaire.

Innovation et prévention devront permettre une utilisation optimum des espaces par rapport à la ressource. Dans cette optique, trois questions se posent : l'innovation permet-elle de préserver la ressource ? Est-il logique d'aller chercher l'eau loin ? Peut-on inventer une fiscalité écologique préventive ? Cette politique est à inventer au niveau des territoires et des bassins-versants et non à une échelle centralisée qui ignore les spécificités des territoires.

De la salle (Anne-Françoise LACOMBLEZ au nom de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DRAAF)

La protection de la ressource est importante pour le ministère de l'Agriculture et de nouvelles pratiques sont expérimentées à l'échelle des territoires. Il faut diffuser ces nouvelles pratiques mais cela se fait à l'échelle d'une génération d'agriculteur. Ce sont des processus longs.

De la salle (Jacques PATRIS, élu de la communauté urbaine d'Arras)

Pourrait-on communiquer vis-à-vis du secteur médical sur le fait que l'eau du robinet est plus saine que l'eau en bouteille ?

De la salle

Quel impact les différents financements ont-ils sur le prix de l'eau ?



De la salle (Paul RAOULT Président du conseil d'administration de Noréade)

Pour obtenir un réseau bien géré, il faut augmenter le prix de l'eau. Ce prix est inférieur en France à ce qu'il est en Allemagne par exemple. Il faut un courage politique pour dire qu'aujourd'hui la facture d'eau est à un niveau insuffisant. C'est indispensable si on veut lancer des investissements.

Pour beaucoup d'élus et d'usagers, le cycle de l'eau et son fonctionnement sont obscurs. Il faut communiquer davantage pour développer l'information et la connaissance sur ce sujet.

Jean LAUNAY

La dépense d'investissement est une dépense vertueuse. D'autre part, une transformation du système agricole actuel est souhaitable et est d'ailleurs déjà à l'œuvre par endroits. Il faut s'inspirer des bons exemples.

Synthèse des travaux en ateliers

Atelier 1 : diagnostic technique et financier de la gestion de l'eau

Bernard LENGLET

Ce premier atelier a permis de poser plusieurs constats

- le rendement moyen sur les réseaux d'eau potable est de 78,6 %
- une perte annuelle de 62 millions de mètres cubes est constatée
- les appels à projets de l'agence de l'eau ont vu naître 170 projets pour 68 millions d'euros de travaux, pour un gain de 1,2 million de mètres cubes par an. C'est insuffisant.

Cet atelier a mis en évidence l'importance des schémas d'eau potable pour prévoir l'avenir.

L'atelier a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration au niveau national. Il propose notamment les éléments suivants :

- créer un groupe de travail sur l'évolution de SISPEA
- améliorer la diffusion de l'information contenue dans la SISPEA
- étendre l'obligation de renseignement de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement à toutes les collectivités
- s'interroger sur la notion de valeur de l'eau et l'importance qu'elle peut avoir sur l'attractivité du territoire
- améliorer le fonctionnement de la police des réseaux.

L'atelier a émis par ailleurs les propositions suivantes :

- renforcer les schémas d'eau potable
- contrôler la fiabilité des données. Aujourd'hui le SISPEA fonctionne sur un système de déclaration ce qui pose la question de l'exactitude des données collectées
- instrumenter le réseau pour objectiver les chiffres
- rendre obligatoire la mise en conformité des raccordements avant la vente d'un immeuble ; la loi doit évoluer et devenir contraignante en la matière.

Le fait marquant de cet atelier tourne autour de la question du SISPEA. Cela montre l'intérêt de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) face au nombre de petits opérateurs auxquels nous avons affaire et dont les réponses ne sont pas toujours fiables.

Atelier 2 : Ingénierie technique, juridique et financière, les propositions

Paul RAOULT

Un sujet a fait l'unanimité lors de ce deuxième atelier : la nécessité de mettre fin au plafond mordant. Ce principe est pénalisant pour toutes les agences mais particulièrement pour l'Agence de l'eau Artois Picardie, qui a eu le courage d'augmenter les redevances pour se donner les moyens de lutter contre les pollutions industrielles. Il faut continuer à faire pression pour faire disparaître cette notion.

Concernant la notion de contrat de progrès, nous craignons que les bons élèves paient pour les mauvais. Certaines communes adhèrent aujourd'hui à des syndicats pour pouvoir réaliser

35

leurs travaux immédiatement alors qu'elles n'ont rien fait depuis 30 ans. Cependant, l'intérêt général nous dicte d'agir. C'est donc un débat.

Se pose ensuite le problème de l'ingénierie dans les territoires. Il faut donner la capacité aux communes, et surtout aux intercommunalités, de se doter de personnel qualifié pour monter les dossiers notamment. Cette question se retrouve au niveau des agences. Depuis 10 ans, le nombre de fonctionnaires ne cesse de diminuer alors même que nos missions s'élargissent. Il faut stopper cette hémorragie. Maintenir les effectifs actuels serait déjà une victoire.

La mutualisation au niveau du bassin interroge les intercommunalités. Certaines souhaitent un report des échéances de la loi NOTRe en 2026. Ce report ne serait pas bénéfique pour la progression la productivité et la gestion de ces espaces.

L'innovation est un axe de progrès important valable dans la lutte anti-fuite comme dans la gestion des trop-pleins. Sur ce dernier point, le Nord mise sur les techniques douces, supprimant des tuyaux pour revenir aux noues, aux interconnexions des gouttières pour ainsi diminuer le volume d'eau pluviale dans les tuyaux.

Enfin, en termes de financements, mobilisons les crédits européens. Certains pays voisins ont obtenu ces crédits. Le tout est d'avoir les personnels qui connaissent ces fonds.

En conclusion, pour avancer ensemble sur la question de l'eau, il est indispensable que chaque territoire définisse ses propres priorités car elles diffèrent d'un territoire à un autre. Pour répondre à leurs demandes nous devons avoir les moyens humains et financiers nécessaires.

Bertrand GALTIER

L'important est que tous les messages que nous avons échangés aujourd'hui soient portés par tous. Nous devons être solidaires.

Beaucoup d'attentes ont été exprimées vis-à-vis de l'Agence de l'eau. Si nous avons la bonne feuille de route, nous répondrons à ces attentes. Nous aurons néanmoins besoin d'un minimum de visibilité sur nos moyens d'action.

Clôture de la journée

Olivier JACOB

Secrétaire général de la préfecture du Nord

L'objectif de ces assises était d'alimenter le débat national. Des navettes entre les autorités nationales et le comité de bassin seront faites pour que la synthèse de ces débats se traduise en texte réglementaire ou législatif. De plus, nos débats interviennent au moment où le 11^e programme est en cours de discussion. Nos assises doivent aussi servir à nourrir ce programme.

Voici quatre principes qui encadreront l'action du préfet de bassin :

- la solidarité. Ces solidarités sont diverses dans notre région : urbain rural, amont aval et solidarités entre tous les acteurs de la chaîne de distribution de l'eau.
- l'innovation et l'agilité en matière d'organisation : des prises de compétences au niveau de l'intercommunalité et la territorialisation de nos politiques sont souhaitables. Il est primordial que les territoires s'emparent de ces compétences et n'attendent pas l'échéance de 2026.
- l'anticipation de nos besoins en eau et la prise en compte du changement climatique
- la sécurisation de notre ressource pour éviter tout acte malveillant.

Enfin, sachez que la prochaine infolettre des services de l'Etat sera entièrement consacrée à la thématique de l'eau et nous allons installer un parlement de l'eau dans le département du Nord car nous devons territorialiser nos politiques et renforcer les liens entre les acteurs du territoire.

Sigles

ClEau: Centre d'information sur l'eau

DRAAF : Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

EPTB: Etablissement public territorial de bassin

FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies FRTP Picardie : Fédération Régionale des Travaux Publics de Picardie

SAGE: Schéma aménagement gestion eau

SPEA: Service public d'eau et d'assainissement

SISPEA : Système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

NOTRe (loi) : Nouvelle organisation territoriale de la République

SCOT : Schéma de cohérence territoriale PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

> Synthèse – Assises de l'eau, Agence de l'eau Artois-Picardie 21 juin 2018

> > © Agence de l'eau Artois-Picardie 2018



Contribution de A.FLAJOLET Vice-Président AMF – Président du Comité de Bassin Artois Picardie

La lettre du Ministre est en droit au cœur des Assises, en fait répond à la nécessité de préciser la mission des Agences de l'Eau, objets non identifiés par de nombreux pouvoirs.

Les Agences ont 50 ans, un bilan technique remarquable, un bilan législatif de dimension mondiale mais elles restent méconnues du public et souffre-douleur du Ministère des Finances et de leurs thuriféraires.

Je développe ces affirmations en quelques lignes :

En 1964, la création des Agences répond à un défi : réduire au maximum les pollutions industrielles, puis il leur est demandé de s'occuper des pollutions domestiques dans une deuxième vie au cœur de laquelle sont les collectivités et d'assurer une eau potable pour tous et un assainissement de qualité les objectifs pour l'eau potable sont excellents malgré un patrimoine vieillissant. Le bilan est plus contrasté pour l'assainissement en particulier l'ANC qui est resté en marge. Ensuite les Agences auront en partie en charge les pollutions agricoles dans un débat/combat sur les relations à la terre et à la ressource en eau, dans des actions et responsabilités segmentées et polyformes. Dans le gouvernement des Agences tous les acteurs sont présents ou représentés et tous les outils théoriques d'une gestion patrimoniale de précaution existent mais tous ne sont pas utilisés loin de là.

La loi de 2006 avait stabilisé le dispositif des Agences, constitutionnalisé les redevances, ouvert le champ aux problématiques actuelles en intégrant l'immense problématique des milieux. Or, les lois successives et les prélèvements en moyens financiers et en ingénierie ont pour le moins déstabilisé les institutions et organisations d'une part, éloigné les collectivités des buts fixés par la Directive Cadre Européenne qui est le juge de paix, réduit les capacités pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Aussi, les Assises de l'Eau pour en faire des Assises de vérité et de projet et pour réaffirmer le respect des Agences et de leur contrat avec le Ministère de tutelle, le respect de leurs budgets et de leurs équipes, la nécessité aussi d'une révision de la cohérence des politiques menées et des mutualisations à promouvoir sont les bienvenues.

Six points méritent d'être retenus :

- 1. Les Agences doivent identifier leurs missions préventives pour se prémunir de toute éventuelle dégradation des masses d'eau et évaluer leurs missions curatives, ceci en lien direct avec les attendus de la D.C.E.
- 2. L'éventuelle suppression des primes épuratoires préconisée par le rapport suppose une évaluation précise avec étude d'impact et conséquences financières

35

de son outil de remplacement. À cet effet, il devra être rappelé la nécessité d'une politique équitable du principe pollueur payeur sur la base objective que l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité.

- 3. La cohérence globale des politiques de l'eau et de l'environnement menées par les Agences ne doit pas être occultée par les outils annexes qui sont financés par ces mêmes Agences qui n'ont aucun pouvoir d'orientation et de contrôle. Ceci interroge sur l'organisation, la gouvernance et les missions de ces organismes.
 * Telle est la maîtrise de la « réinvention » des Agences du 21^{ème} siècle.
- 4. Les Agences, reçoivent chaque année une lettre de mission. Il serait souhaitable que cette lettre définisse mieux les objectifs portant sur le petit cycle et les objectifs qui répondent à la loi du 8 Août 2016 portant sur la stratégie nationale de la biodiversité. Cette lettre pourrait être assortie d'objectifs spécifiques particuliers selon les Agences.
- 5. Il est demandé que le Parlement garantisse le niveau des redevances à la valeur de la fin du 11^{ème} programme et réaffirme que ce sont des ressources affectées qui constituent un outil réel de fiscalité écologique. Même si nous ne sommes plus dans une société de l'abondance, les Agences ne sont pas destinées à organiser la mutualisation de la pénurie des moyens humains et financiers.
- 6. En vue d'accélérer la mise aux normes des installations du petit cycle (lutte contre les fruits et amélioration du taux de remplacement, sécurité sanitaire des tuyaux, interconnexions....) un accord cadre Agence/Caisse des Dépôts ou Banque Postale sera réalisé.
- 7. L'État par ses missions de contrôle et les Agences par leur ingénierie et moyens financiers retrouvés accélèrent la mise en place des outils de gestion des bassins versants (constitution effective des SAGE, intégration des documents PPRI et SOCLE dans les documents d'urbanisme...) d'une part, proposent une structuration plus ambitieuse du dialogue Nord-Sud (Loi Oudin-Santini)
- 8. Les Agences soutiennent dans l'étude du CGEDD le scénario d'une AFB en capacité d'agir sur l'ensemble des milieux grâce à une cohérence AFB/ONCFS/DREAL/DDTM.

André FLAJOLET
Ancien Député, Rapporteur de la LEMA
Ancien Président du CNE
Président du Comité de Bassin Artois Picardie



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le secrétaire d'Etat

Paris, le 2 1 JUIN 2018

Monsieur le Président,

Vous réunissez prochainement le comité de bassin que vous présidez. Lors du Congrès des maires le 24 novembre dernier, le Président de la République a annoncé la tenue d'assises de l'eau et a rappelé la nécessité de relancer l'investissement sur les réseaux d'eau et d'assainissement. L'eau est en effet une préoccupation majeure pour les Français qui s'interrogent notamment sur sa qualité, ainsi que sur les effets que peuvent avoir le dérèglement climatique et les pollutions diverses sur l'accès à l'eau, l'environnement et la santé.

La gestion de l'eau et de l'assainissement constitue une compétence fondamentale du bloc communal et de nombreux élus font face à des difficultés pour réaliser les investissements nécessaires à l'entretien, au renouvellement et à la modernisation des installations. Loin de se substituer à eux, l'Etat est prêt à travailler à améliorer les conditions dans lesquelles les élus locaux exercent cette compétence et ainsi reposer les bases du contrat national pour l'eau. C'est tout l'esprit de la conférence nationale des territoires qui trouve à s'appliquer ici.

C'est aussi le sens de la première séquence des assises de l'eau qui se déroule jusqu'au mois de juillet prochain. Afin de mener à bien ces travaux, un comité de pilotage, auquel vous avez été convié, ainsi que trois groupes de travail, ont été lancés au mois d'avril dernier. Ces instances rassemblent les élus locaux, parlementaires, professionnels de l'eau, représentants d'associations de consommateurs, acteurs du secteur financier, agences de l'eau, associations du domaine de l'eau et représentants des ONG.

J'ai voulu que la première action de ces assises soit de donner la parole aux élus de terrain qui gèrent au quotidien ce service essentiel pour nos concitoyens. Vous trouverez ci-joint le bilan de cette consultation.

Les groupes de travail se sont ensuite penchés sur trois dimensions essentielles du fonctionnement de ces services : faire un diagnostic de la situation, approfondir les solutions d'ingénierie technique et juridique et retravailler la question de l'ingénierie financière.

Monsieur André FLAJOLET Président de Comité de Bassin Artois Picardie Agence de l'Eau Artois Picardie 200 rue Marceline – B. P. 818 59508 DOUAI CEDEX

Le diagnostic permet de clarifier la situation des services publics d'eau et d'assainissement. Il vise en particulier à repérer les collectivités en situation de décrochage à partir de critères techniques et financiers solides. Il permettra enfin d'identifier celles qui pourront bénéficier de l'aide de l'État. Vous trouverez ci-joint une synthèse de ses premiers résultats.

Les assises sont également faites pour identifier les modalités qui permettent aux collectivités d'assurer financièrement, et de manière pérenne, les travaux d'entretien des réseaux, et de dégager les financements qui pourront contribuer à la relance des investissements.

Je souhaiterais désormais que vous puissiez organiser un débat sur ces sujets au sein de votre comité de bassin et me faire remonter vos conclusions. Depuis plus de 50 ans, les comités de bassin et les agences de l'eau ont relevé des défis très puissants de l'eau – renverser la situation des pollutions industrielles, équiper le pays en stations d'épuration...—. Pour cela ils ont construit leurs politiques sur des fondements de solidarité et sur des principes de responsabilité financière comme le « l'eau paie l'eau » en est le témoin. Il s'agit aujourd'hui de repartir de l'élan de ces principes fondateurs et de les appliquer à l'ordre nouveau posé par les nouveaux défis d'ampleur nationale qui nous attendent, d'une part celui de reconstruire une solidarité territoriale pour le renouvellement de nos équipements d'eau et d'assainissement et d'autre part celui de catalyser la reconquête du bon état des eaux dans un contexte de changement climatique. Ces enjeux se croisent et une deuxième séquence des assises de l'eau se concentrera à partir de la rentrée sur les enjeux de ressources, d'inondations et de grand cycle de l'eau. Elle sera présidée par Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.

La représentation nationale a aussi arrêté un cadrage budgétaire général dans le projet de loi de finances pour 2018 pour les 11èmes programmes des agences de l'eau. Dans ce cadre le gouvernement fait confiance aux comités de bassin pour savoir décider et orienter les moyens de la fiscalité d'Etat des agences de l'eau au plus efficace sur les priorités nationales ou de bassin. Un rapport des inspections générales des finances et du développement durable est venu récemment proposer des pistes pour renforcer l'efficacité de leur action. Je souhaiterais connaître votre appréciation de leur efficacité en réponse aux besoins des élus et vos propositions pour ces assises.

Jean Launay, président du comité national de l'eau, a bien voulu accepter la responsabilité de coordonnateur général des assises de l'eau et se rendra disponible dans la mesure de ses possibilités pour participer à votre débat.

Je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Sebastien LECORNU

Sin Hia

POINT N° 7.1

PROJET DE REVISION DE L'ARRETE-CADRE DE BASSIN

(COMPLEMENT REMIS SUR TABLE)

Contexte:

L'année 2017 sur le plan hydrologique a été marquée par une situation de sécheresse exceptionnelle, proche de celle de 1976 qui reste l'année de référence en termes d'épisode de sécheresse le plus sévère du bassin Artois-Picardie.

Pour anticiper et gérer ces phénomènes de déficit quantitatif conjoncturel, en application de la réglementation, les services de l'Etat, en concertation avec les différents acteurs (usagers, producteurs, ...) ont établi des dispositifs de suivi à l'échelle du bassin et défini les modalités de mise en en œuvre de mesures de restriction des usages de l'eau proportionnées à la situation constatée à l'échelle départementale. C'est l'objet des arrêtés-cadre de bassin et des arrêtés-cadre départementaux.

Pour autant, à l'été 2017, la situation hydrologique donnée par les services de la DREAL et par le BRGM, qui s'appuie sur les seuils définis dans l'arrêté cadre de bassin du 15/07/2010 n'a pas permis de mettre en évidence la gravité de la situation . En particulier la mauvaise recharge hivernale des nappes n'a été mise en évidence que tardivement (mai-juin). Or, il convient de souligner, d'une part l'importance de cette ressource qui contribue à plus de 95 % à la production d'eau potable du bassin et d'autre part, que la recharge des nappes s'effectue majoritairement entre octobre et mars.

Le seuil de vigilance qui doit servir de référence pour déclencher des mesures de communication et de sensibilisation du grand public et des professionnels, dès que la tendance hydrologique laisse pressentir un risque de crise à court ou moyen terme, n'a donc pas joué son rôle.

Les différents comités techniques (59-62) du 25 juillet, du 8 août et du 7 septembre 2017 ont permis de constater cette distorsion entre le cadre de référence décisionnel que constitue l'arrêté cadre de bassin (et par corollaire les arrêtés cadres départementaux ou inter-départementaux) et les données complémentaires à disposition. De même, certaines structures de production d'eau potable ont remonté des informations caractérisant une situation devenant difficile.

Bu

En conséquence, le secrétariat technique de bassin du 14/09/2017 a décidé d'engager une action de refonte de l'arrêté relatif à la mise en place de principes communs de surveillance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie d'eau sur le bassin Artois-Picardie du 15/07/2010. Les axes de travail de cette révision ont été présentées lors du comité de bassin du 8 décembre 2017, en particulier la révision de la période de retour des événements de sécheresse associé à un seuil en conformité avec la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse.

Par ailleurs, le 11è programme de mesures de l'Agence de l'Eau intégrera des mesures pour accompagner la profession agricole dans la modification des dispositifs d'irrigation, afin que les territoires les plus concernés par cette technique agricole puisse bénéficier de matériels d'irrigation plus vertuex en matière de consommation d'eau.

Objectif des arrêtés-cadres :

Des arrêtés-cadres peuvent être établis au niveau des départements afin d'anticiper et de planifier les mesures à mettre en œuvre lors de l'apparition d'événements « sécheresse » : il en existe sur les différents départements du bassin et constituent donc l'échelle opérationnelle. Leur rédaction doit respecter les prescriptions de l'arrêté-cadre de bassin., qui fixe notamment les différents seuils de Vigilance et alertes.

Propositions de révision :

A l'issue des réunions techniques des services et opérateurs de l'Etat, les principales propositions de modification sont :

 Révision de la période de retour des événements de sécheresse associé à un seuil pour répondre aux difficultés constatées lors de la gestion de l'étiage 2017 et intégrer les éléments de la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse :

Actuellement, les principes techniques encadrant la détermination des valeurs de seuil sur le bassin Artois-Picardie sont une valeur de seuil par mois, par station de référence et par niveau de gravité de la situation basé sur les périodes de retour. La circulaire précise que le seuil d'alerte doit pouvoir être garanti statistiquement au moins 8 années sur 10.

Il convient de rappeler qu'il n'y a pas d'automatisme entre le constat de franchissement des seuils et l'instauration ou le retrait des mesures effectué par arrêté préfectoral. Une concertation, réalisée au travers d'une réunion du comité sécheresse départemental, doit précéder la proposition de signature de l'arrêté préfectoral le cas échéant.

Om

Calcul des seuils en hydrologie :

| | Arrêté en vigueur | Proposition de révision |
|------------------|---|---|
| Vigilance | VCN3 mensuel de période de retour 5 ans secs | VCN3 mensuel de période de retour 3 ans secs |
| Alerte | VCN3 mensuel de période de retour 10 ans secs | VCN3 mensuel de période de retour 5 ans secs |
| Alerte renforcée | VCN3 mensuel de période de retour 20 ans secs | VCN3 mensuel de période de retour 10 ans secs |
| Crise | Débit de crise mentionné dans le SDAGE | Débit de crise mentionné dans le SDAGE |

Calcul des seuils piézométriques :

| | Arrêté en vigueur | Proposition de révision |
|------------------|--|---|
| Vigilance | Niveau mensuel sec, période de retour 5 ans | Niveau mensuel sec, période de retour 3 ans |
| Alerte | Niveau mensuel sec, période de retour 10 ans | Niveau mensuel sec, période de retour 5 ans |
| Alerte renforcée | Niveau mensuel sec, période de retour 20 ans | Niveau mensuel sec, période de retour 10 ans |
| Crise | Niveau observé lors d'une sécheresse historique choisie en raison de sa sévérité | Niveau observé lors d'une sécheresse historique choisie en raison de sa sévérité ou niveau mensuel sec, période de retour 20 ans |

Les seuils sont actualisés a minima lors de chaque révision du SDAGE.

 Les réseaux de surveillance départementaux sont constitués de stations de mesures de débits des cours d'eau de la DREAL et des stations piézométriques du BRGM pour la mesure des niveaux des nappes, avec a-minima celles suivies dans le cadre du bulletin mensuel de situation hydrologique du bassin Artois-Picardie publié par la DREAL. Ils peuvent intégrer d'autres stations jugées pertinentes.



- Suppression de l'obligation d'un arrêté-cadre interdépartemental Nord-Pas-de-Calais. Le préfet du Nord est responsable de la concertation à réaliser pour assurer la cohérence des arrêtés.
- Présentation au comité de bassin du bilan annuel de l'année hydrologique et de l'application du dispositif sécheresse à l'échelle du bassin. Ce bilan identifie le cas échéant des points à améliorer dans la mise en place du dispositif.
- Modalités d'application :

Les Préfets des départements, compris en tout ou en partie dans le bassin Artois-Picardie, réviseront les arrêtés-cadres départementaux et interdépartementaux au plus tard pour 2022 (prochaine révision du SDAGE, 22/12/2021).. Les arrêtés actuels peuvent donc rester en vigueur jusqu'à ce terme. Ce délai doit être mis à profit pour mener les concertations avec les acteurs concernés.

Avis du comité de bassin:

Suite au comité de bassin du 5 décembre 2017, du point d'étape de la révision présenté au Groupe de Travail « Biodiversité, changement climatique et conséquences sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource » du 13 avril 2018, bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire, l'avis du comité de bassin est sollicité sur le projet d'arrêté ci-joint.